

PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 septembre 2021 à 19h00
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24 (5 procurations)

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH

Mme Stéphanie GUIMIER

Mme Nathalie GARBACIAK

M. Jean-Jacques KNOPF

Mme Florence SCHWARTZ

M. Bruno LEFEBVRE

Mme Véronique BRUDER

M. François LARDINAIS

Mme Sonia JEHL (arrive au point 3)

M. Christian SITTLER

Mme Sonia SOARES PINTO

M. Éric LACHMANN

M. Éric HELBLING

Mme Ellia FONTAINE

M. Jocelyn EUDARIC

Mme Séverine RAMSEYER

Mme Elsa ESTREICHER

M. Antony REIFF

Mme Gaëtane CHAUVIN

Mme Elodie PAULUS

M. Philippe WETZEL

M. Richard BAUMERT

Mme Caroline RUDOLF

M. Vincent KUHN

Membres absents excusés :

M. Claude WEIL (procuration à Bruno LEFEBVRE)

Mme Julie ROJDA (procuration à Caroline RUDOLF)

M. Frédéric BARTHE (procuration à Jean-Jacques KNOPF)

M. Martin GUNDELACH (procuration à PINTO Sonia)

Mme Chantal WINTZ (procuration à Éric HELBLING)

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
- Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences
- Communiqués du Maire
- Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU
- Acquisition de la parcelle "stade Kern"
- Cession d'une parcelle communale sise rue Moyaux à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
- Contrat avec la SNCF portant occupation d'un terrain en gare de Benfeld
- Projet d'installation de criblage et lavage de déblais terreux : avis sur la remise en état du terrain en cas d'arrêt définitif de l'activité
- Demandes de subvention

- Décisions budgétaires modificatives
- Ecole de musique, danse et théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs 2021 / 2022
- Création d'un poste non permanent d'agent administratif
- Rapports d'activités : AGF 67, Mission Locale de Sélestat
- Comptes-rendus des commissions thématiques.

N° 59/06/2021 Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Conseil Municipal, désigne comme secrétaire de séance, Mme Séverine RAMSEYER.
Adopté à l'unanimité.

N° 60/06/2021 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.
Adopté à l'unanimité (abstention de M. François LARDINAIS).

N° 61/06/2021 Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- FONDATION D'AUTEUIL pour une maison d'habitation sise 17 avenue de la Gare,
- M. et Mme Eric HELBLING pour un appartement sis 5 rue du Général de Gaulle,
- IMMO IREM pour une dépendance et un terrain à bâtir sis rue des Tanneurs,
- SAS SW – CIE pour un local commercial sis 2 rue d'Italie,
- M. et Mme Samuel DENIS pour une maison d'habitation sise 3 rue du Veilleur,
- Mme Aline SIGNOUR pour un appartement sis 3 route de Strasbourg,
- M. Rasim ACAR pour un terrain à bâtir sis rue d'Italie,
- M. Emmanuel MONIER pour une maison d'habitation sise 32 rue Rohan,
- SA DOMIAL pour un appartement sis 7-13 impasse Blumstein,
- SA DOMIAL pour un appartement sis 7-13 impasse Blumstein,
- M. Antoine MOBIAN pour un garage sis 28 rue du Petit Rempart,
- M. et Mme Cédric BIRGEL pour une maison d'habitation sise 13 rue du Veilleur,
- M. Francis DAMBACH pour une maison d'habitation sise 22 rue de Strasbourg,
- M. et Mme Vincent FONTANELLE pour une maison d'habitation sise 1 impasse du Moulin,
- SCI LA TABATIERE pour une maison d'habitation sise 2 A rue du Maréchal Leclerc,
- M. et Mme Mathieu CLAUSS pour un appartement sis 33 rue du Dr Sieffermann,
- Consorts NIEDERKORN pour une maison d'habitation sise 11 rue du Hohwald,
- M. Francis DAMBACH pour une parcelle sise 22 rue de Strasbourg,

- MM. Thomas et Jean SCHMITT pour une maison d'habitation sise 5 rue de la Tour,
- SARL VMI pour un terrain à bâtir sis rue de Strasbourg,
- SCI EPI pour un local commercial sis 9 rue de l'Europe,
- Consorts BARBARO pour une maison d'habitation sise 16 rue Kullmann,
- SCICV RESIDENCE LES REMPARTS pour un local commercial sis 2 rue des Jardins,
- Consorts STEDELIN pour une maison d'habitation sise 11 rue du Bernstein,
- M. Marc UHL pour une maison d'habitation sise 20 rue de Paris.

Communiqués du Maire

M. le Maire fait part aux Conseillers municipaux des événements ou réunions à venir :

Retour sur des festivités passées :

- Samedi 10 juillet_Concert de l'Harmonie musicale au centre-ville, organisé par la Commission Cadre de Vie & Environnement
- Dans le cadre du plan « Un été en musique à Benfeld », d'autres concert ont été organisés, au Plan d'eau, en partenariat avec Benfeld Rhinau TV, le Rocky Bar et la Commune pour tous goûts musicaux : rockabilly, rock, pop, country...
- Festivités du 14 juillet organisés par l'OMF_Concerts à la SDF le 13 juillet 19h, et report du feu d'artifice le 17 juillet 22h30, sur le parking du complexe sportif
- Mercredi 4 août_Tournée dans les quartiers de Benfeld du Jury des Maisons Fleuries
- Du 13 au 15 août_traditionnelle fête du Stubbhansel : braderie, marché aux puces, concerts
- Mercredi 18 août_Barbecue à la RPA organisé par les Amis des Aînés et la Commission Inter Génération
- Mercredi 24 août_Commission Inter Génération
- Jeudi 25 août_Relecture du Benfeld.com et Guide des associations
- Dimanche 29 août_Sortie du Conseil Municipal avec François LARDINAIS
- Mardi 31 août_Fin de la baignade surveillée au plan d'eau
- Jeudi 2 septembre_Commissions réunies.

Annnonce des festivités à venir :

- Dimanche 12 septembre_Fête des Associations et du Sport à la SDF organisée par la Commission Sport. Ce sera aussi l'occasion de Portes Ouvertes pour les Artisans et Commerçants du centre-ville et ceux présents au parc d'activités des nations de Benfeld, organisées par l'UCAB
- Jeudi 30 septembre à 19h00 à la SDF : Commissions réunies ayant pour objet le RIFSEEP
- Vendredi 1^{er} octobre_Inauguration du sentier des écoliers
- Du 14 au 17 octobre_Les Journées d'Octobre à la SDF
- Le 13 novembre_Jumelage avec la Commune d'Ettenheim
- Le 20 novembre_Fête de la Bière à la SDF.

Adopté à l'unanimité.

• N° 62/06/2021 Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU

M. Jean-Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, expose le point.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 et modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/16 et le 21/10/16, mis en compatibilité le 05/11/2013, le 24/10/2019 et le 22/06/2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 07/01/2014 et modifié le 28/02/2017 (modification n°1) et le 12/12/2017 (modification simplifiée n°1) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/05/2021 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 22/04/2021 et mis à disposition du public sur la période du 15/06/2021 au 15/07/2021 inclus ;

Vu l'objet de la modification simplifiée :

Rappel de l'objet de la modification simplifiée n°2 :

- Modification de l'article relatif aux implantations des constructions par rapport aux voies en zone UB et IAUH (articles 6 UB et 6 IAUH) afin de réduire les contraintes dans le cas de terrains situés à l'angle de 2 voies : les règles applicables dans ces articles ne seront exigées que par rapport à l'une des voies ;
- Modification de l'article 6 UB afin d'assouplir les dispositions du règlement en cas d'extension d'une construction existante et d'implantation d'annexes dédiées au stationnement des véhicules ;
- Modification des normes de stationnement (articles 12) des zones UA, UB et IAUH afin de simplifier les dispositions applicables aux habitations : il est proposé de calculer le nombre de places exigées sur la base du nombre de logement et non sur la surface de plancher.

Vu les résultats des consultations et le bilan de la mise à disposition du public :

Résultats de la consultation :

Le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme été transmis aux personnes publiques associées. Les personnes publiques suivantes ont répondu, sans émettre d'observation :

- Scoters en date du 17 juin 2021,
- CEA en date du 28 avril 2021,
- Sous-Préfecture de Sélestat en date du 28 mai 2021,
- Chambre d'Agriculture, en date du 23 avril 2021.

Bilan de la mise à disposition du public :

Le dossier de modification simplifiée n°2 a été mis à disposition du public du mardi 15 juin au jeudi 15 juillet 2021.

Aucune observation du public n'a été recensée dans le registre prévu à cet effet en mairie de Benfeld. Aucun courrier n'a été adressé au Maire par voie postale ou électronique.

Considérant que les résultats de la mise à disposition du public ne justifient pas d'apporter des changements au projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- approuve la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Elle sera transmise, accompagnée du dossier réglementaire, à Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Sélestat-Erstein.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et du premier jour de l'affichage en mairie. Elle fera en outre l'objet d'une mention dans le journal "Les Dernières Nouvelles d'Alsace".

Elle sera enfin publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le plan local d'urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture. Il sera en outre publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

N° 63/06/2021 Acquisition de la parcelle stade « Kern »

M. le Maire et son Adjoint, M. Bruno LEFEBVRE, rappellent le projet.

Depuis quelques années, le stade Kern est laissé à l'abandon : les équipements sont dégradés, les intrusions avec effractions dans le club-house posent des problèmes de sécurité et divers déchets y sont déposés.

Il est rappelé que ce stade est mis à disposition par la famille KERN à l'AS Benfeld, et ce de manière informelle. La famille KERN est donc toujours propriétaire des lieux sans aucun lien juridique avec l'AS Benfeld.

Au mois d'avril dernier, la commune n'a pas eu d'autre choix que de dresser un procès-verbal d'état d'abandon manifeste.

Vu les circonstances, la famille KERN a émis le souhait de céder ce bien à la Ville de Benfeld.

L'AS Benfeld ayant fait le choix de pratiquer le football dans l'enceinte du complexe sportif rue d'Ettenheim, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien.

Pouvoir acquérir une telle surface à proximité de la ville est une opportunité à saisir même si la majeure partie du terrain n'est pas constructible, estime M. le Maire.

Il est précisé que les conditions d'aménagement de ce terrain sont en cours d'analyse au regard des contraintes liées à sa situation en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme et en zone rouge clair du Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

La valeur vénale du bien a été estimée par une agence immobilière à 10 467,50 €, en tenant compte des contraintes urbanistiques.

Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 2 septembre 2021,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- de procéder à l'acquisition du bien susvisé, section AO n°229 d'une superficie de 130,72 ares, moyennant le prix de DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (10 470 €)
- de charger et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (abstention de M. Jocelyn EUDARIC).

N° 64/06/2021 Cession d'une parcelle communale sise rue Moyaux à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire, expose qu'à l'occasion du projet de vente par la Ville de la propriété bâtie sise 1 rue Moyaux (parcelle n°199), la parcelle cadastrée section AC n°200 d'une superficie de 10 m² a été détachée afin de la céder à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Cette parcelle est contiguë au bâtiment occupé par le Service Animation Jeunesse (parcelles n°96, 178 et 181), plus précisément à la sortie de secours. La cession de cette parcelle doit donc permettre à la CCCE de disposer d'une issue de secours donnant sur un terrain dont elle est propriétaire.

Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 2 septembre 2021,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver la cession à la CCCE de la parcelle cadastrée section AC numéro 200, à titre gratuit,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Sonia PINTO au titre de la procuration de M. Martin GUNDELACH).

N° 65/06/2021 Contrat avec la SNCF portant occupation d'un terrain en gare de Benfeld

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, rappelle que parmi les projets communaux figure le réaménagement de l'ancien parking de la gare laissé à l'abandon depuis quelques années. Ce terrain est pour partie propriété de la Ville et pour partie propriété de la SNCF.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il a fallu convaincre la SNCF de mettre à disposition la partie de terrain dont elle est propriétaire. En accord avec le projet d'aménagement envisagé par la Ville, la SNCF propose la signature d'un contrat portant occupation d'un espace en gare de Benfeld (joint en annexe).

M. François LARDINAIS regrette que la convention proposée par la SNCF ne porte que sur une durée de 10 ans.

Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 2 septembre 2021,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'autoriser M. le Maire à signer le contrat susmentionné.

Adopté à l'unanimité.

N° 66/06/2021 Projet d'installation de criblage et lavage de déblais terreux : avis sur la remise en état du terrain en cas d'arrêt définitif de l'activité

M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire, explique que le présent avis est rendu à la demande de la société SPIESS, dans le cadre de sa demande d'autorisation au titre des installations classées, pour un projet d'installation d'une unité de criblage et lavage de déblais terreux en remplacement du criblage à sec.

Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'article D-181-15-2 du code de l'environnement dont les dispositions sont ci-après intégralement rapportées :

« 11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. »

Au vu des éléments relatifs à la remise en état du site de la société en cas d'arrêt définitif de l'activité, présentés dans le dossier de demande d'autorisation et conformément aux dispositions sus relatées,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'émettre un avis favorable sur la remise en état du site après l'exploitation de l'installation de criblage et lavage de déblais terreux de la société SPIESS.

Adopté à l'unanimité.

M. François LARDINAIS précise qu'une convention a été signée entre la Ville et la société SPIESS au moment de son installation sur le site de Benfeld. Il souhaite que les engagements de la société SPIESS prévus dans cette convention soient respectés.

N° 67/06/2021 Demande de subvention

○ **Laurentia - section Gymnastique**

M. Bruno LEFEBVRE indique que la section gymnastique de la Laurentia a investi dans l'achat d'un trampoline linéaire et d'un bloc de réception afin de permettre aux gymnastes d'acquérir plus rapidement et en toute sécurité les techniques d'acrobaties, des plus simples aux plus complexes, avec de nouvelles méthodes d'apprentissage.

Le montant total de l'achat s'est élevé à 13 291,15 € TTC.

Suite aux différentes demandes de subventions émises par la Laurentia, ils ont obtenu un soutien de 30% du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de 15% de la Communauté de Commune du pays d'Erstein, soit un montant de la subvention du Département de 3 989,00 € et 1 500.00 € de la CCE Erstein.

La Laurentia sollicite la Commune pour une participation additionnelle au financement de ce matériel.

Lors de la séance du 28/01/2020, le Conseil Municipal avait délibéré et accordé une subvention correspondant à 10 % de la dépense, soit 1 329,72 €. Or vu le principe adopté par délibération du 15 mars 2021 disposant que " Les subventions d'investissement permettent à la commune d'aider au financement de biens d'équipement. Elles sont fixées à hauteur de 15 % de la dépense et limitées à 15 000 €.", il est proposé de porter à 15 % le taux de subvention accordé par la Ville, soit 1 993,67 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'accorder une subvention de 1 993,67 € à la section gymnastique de la Laurentia.

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté Israélite de Benfeld**

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, expose que la Communauté Israélite de Benfeld sollicite une subvention de la Ville pour des travaux d'installation d'un lave-mains et d'un bac à cailloux pour un montant de 3 745,50 € TTC.

En vertu de la délibération n°27 du 15 mars 2021 relative à l'attribution des subventions par la Commune,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'accorder une subvention à hauteur de 15 %, soit 561,82 €.

Adopté à l'unanimité.

N° 68/06/2021 Décisions budgétaires modificatives

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, expose le point et rappelle que les décisions budgétaires modificatives permettent au Conseil d'apporter, en cours d'année, des modifications au budget.

La décision budgétaire modificative n°1 a pour objet de voter les crédits nécessaires à l'amortissement des subventions d'investissement qui consiste en une opération d'ordre (opération interne au budget ne faisant l'objet ni d'encaissement ni de décaissement). L'amortissement des subventions fait l'objet de dépenses d'investissement et d'une recette de fonctionnement pour un même montant.

Cette décision budgétaire modificative doit permettre de porter de 3 889,41 € à 7 889,41 € les crédits affectés à l'amortissement des subventions. A cet effet, les modifications suivantes sont proposées :

(se reporter à la page suivante)

DM 1 - Amortissement des subventions

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nationaux	2 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	4 000,00
139141 (040) : Communes membres du GFP - 01	3 503,91		
139151 (040) : GFP de rattachement - 01	211,56		
13918 (040) : Autres - 01	-1 715,47		
Total dépenses :	4 000,00	Total recettes :	4 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	4 000,00	777 (042) : Quote-part des subventions d'investissement transférées au cpte de résultat	4 000,00
Total dépenses :	4 000,00	Total recettes :	4 000,00

Total Dépenses	8 000,00	Total Recettes	8 000,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve la décision budgétaire modificative n°1 tel que proposé.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Sonia PINTO au titre de la procuration de M. Martin GUNDELACH).

La décision budgétaire modificative n°2 a pour objet de mettre à jour les crédits affectés à certaines opérations d'investissement selon l'avancement des projets et leur estimation.

Les crédits supplémentaires proposés à l'opération "voirie – domaine public" sont compensés par des réductions de crédits sur d'autres opérations, par un prélèvement des crédits "dépenses imprévues" ainsi que par des recettes supplémentaires (subvention, participations et remboursement sur rémunérations du personnel).

DM 2 - Opérations d'investissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
020 – 020 Dépenses imprévues	-40 000	021 - 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 26 000
21312 – 21 – op. ECOLES	-7 000	1311 - 13 Subvention Etat	+ 5 000
21318 – 21 – op. COMPLEXE SPORTIF	-24 000	1318 – 13 Autres participations	+ 8 000
21318 – 21 – op. SALLE DES FETES	-30 000		
2138 – 21 – op. ANCIENNE AGENCE BANCAIRE	-40 000		
2151 - 21 – op. VOIRIE - DOMAINE PUBLIC	+ 180 000		
Total dépenses :	+ 39 000	Total recettes :	+ 39 000

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	+ 26 000	6419 – 013 Remboursements sur rémunérations du personnel	26 000
Total dépenses :		Total recettes :	
	+ 26 000		+ 26 000

Total Dépenses		Total Recettes	
	+ 65 000		+ 65 000

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve la décision budgétaire modificative n°2 tel que proposé.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Sonia PINTO au titre de la procuration de M. Martin GUNDELACH).

N° 69/06/2021 Ecole de musique, danse et théâtre : frais d'écolage et rémunération des professeurs 2021 / 2022

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, propose de maintenir pour l'année scolaire 2021/2022 les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), de ne pas augmenter les frais de déplacement et d'appliquer les tarifs ci-après pour les frais d'écolage (montants inchangés 2020-2021).

Rémunération des professeurs de musique :

Taux horaire	17,60 €	
majoré comme suit, selon l'ancienneté et la qualification des professeurs :		
années de présence	avec agrément	sans agrément
de 0 à 5 ans	0,30 €	0,15 €
de 5 à 10 ans	0,60 €	0,30 €
de 10 à 15 ans	0,90 €	0,45 €
+ de 15 ans	1,40 €	0,70 €
• indemnité kilométrique	0,25 €	

Frais d'écolage trimestriels pour l'école de musique :

- ensemble instrumental/vocal seul :	30 €
- initiation musicale :	76 €
- solfège, formation musicale :	71 €
- instrument à vent, batterie :	123 €
- piano, violon, guitare, orgue :	143 €
- tarif adulte ou instrument seul :	110 €

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} est appliquée.

Rémunération des professeurs de danse diplômés d'Etat :

Taux horaire	26 €
Indemnité kilométrique	0,25 €

Frais d'écolage pour l'école de danse :

Frais d'écolage trimestriels enfants : 74 €

Frais d'écolage adultes : 85 €

100 € (2 séances hebdo)

Réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème}.

Majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld.

Réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire.

Rémunération des professeurs de théâtre :

Taux horaire 26 €

Indemnité kilométrique 0,25 €

Frais d'écolage pour l'école de théâtre :

Frais d'écolage trimestriels adultes : 72 €

En outre, il est proposé de prévoir une réduction de 50 % des frais d'écolage en cas de cours en distanciel dans le cas où des mesures sanitaires imposent que les cours ne puissent pas avoir lieu en présentiel.

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- approuve le maintien des taux horaires de rémunération des professeurs, ainsi que le maintien des frais de déplacement et les tarifs pour les frais d'écolage tels que susmentionnés, pour l'année scolaire 2021/2022,
- décide d'instaurer une réduction de 50 % des frais d'écolage en cas de cours en distanciel.

Adopté à l'unanimité.

N° 70/06/2021 Création d'un poste non permanent d'agent administratif

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Les collectivités locales peuvent notamment recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu d'une problématique d'absentéisme au service administratif, du départ d'un personnel à mi-temps ainsi que d'une charge de travail croissante dans différents domaines (notamment liée à l'accroissement de la population et l'augmentation du nombre de dossiers urbanisme), il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 précitée.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- décide de créer un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'adjoint administratif, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et d'assistant comptable.
- charge M. le Maire de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté à l'unanimité.

N° 71/06/2021 Rapports d'activités : AGF 67, Mission Locale de Sélestat

Les partenaires de la Commune ont transmis leurs rapports d'activités ; ils sont joints en annexe.

N° 72/06/2021 Comptes-rendus des commissions thématiques

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, revient sur la Commission Intergénération qui s'est réunie le 29 août dernier et évoque succinctement les points abordés, à savoir :

- la Rentrée scolaire 2021 (effectifs en baisse, 1 fermeture)
- le Conseil municipal des enfants
- l'inauguration du sentier des écoliers le 1^{er} octobre prochain
- la Fête des aînés programmée le 5 décembre 2021
- le Projet Parcours santé des seniors.

M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire, évoque les points abordés lors de la réunion de la Commission Sports du 17 juin dernier, à savoir :

- bilan de la saison sportive écoulée et planning 2021/2022 des créneaux d'occupation des salles de sport,
- organisation de la Fête du Sport et des Associations le dimanche 12/09/2021,
- soirée des sportifs méritants le vendredi 19/11/2021.

Par ailleurs, il rend compte de la réunion de la Commission Communication du 25 août où la relecture du Benfeld.com a été abordé ainsi que le guide des associations. Il remercie les Conseillers pour la distribution de ces deux éditions ainsi que Séverine RAMSEYER et Fabienne LEGER pour leur contribution à la conception du guide des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 00.

La Secrétaire de séance,
Séverine RAMSEYER

Le Maire,
Jacky WOLFARTH.